




BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 https://www.irceline.be Site internet : https://www.irceline.be	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

Bulletin du jeudi 13 août à 9h30

Ozone: bulletin d'information :

- *Hier mercredi 12 août : concentrations d'ozone élevées dans tout le pays. Dépassement du seuil d'information dans 23 stations du pays : 13 en Flandre, 3 à Bruxelles et 7 en Wallonie.*
- *Aujourd'hui jeudi 13 août : amélioration de la qualité de l'air dans une grande partie du pays. Un risque de dépassement du seuil d'information européen subsiste dans le nord-est et le nord-ouest du pays.*
- *Demain vendredi 14 août et jours suivants : amélioration de la qualité de l'air. Aucun dépassement du seuil d'information européen n'est prévu.*

OBSERVATIONS

Hier mercredi 12 août

Hier mercredi 12 août 2020, des concentrations d'ozone très élevées ont été mesurées par les réseaux de mesure des 3 Régions. Le seuil d'information européen a été dépassé dans 23 des 42 stations de mesure : 13 En Flandre, 3 à Bruxelles et 7 en Wallonie.

180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

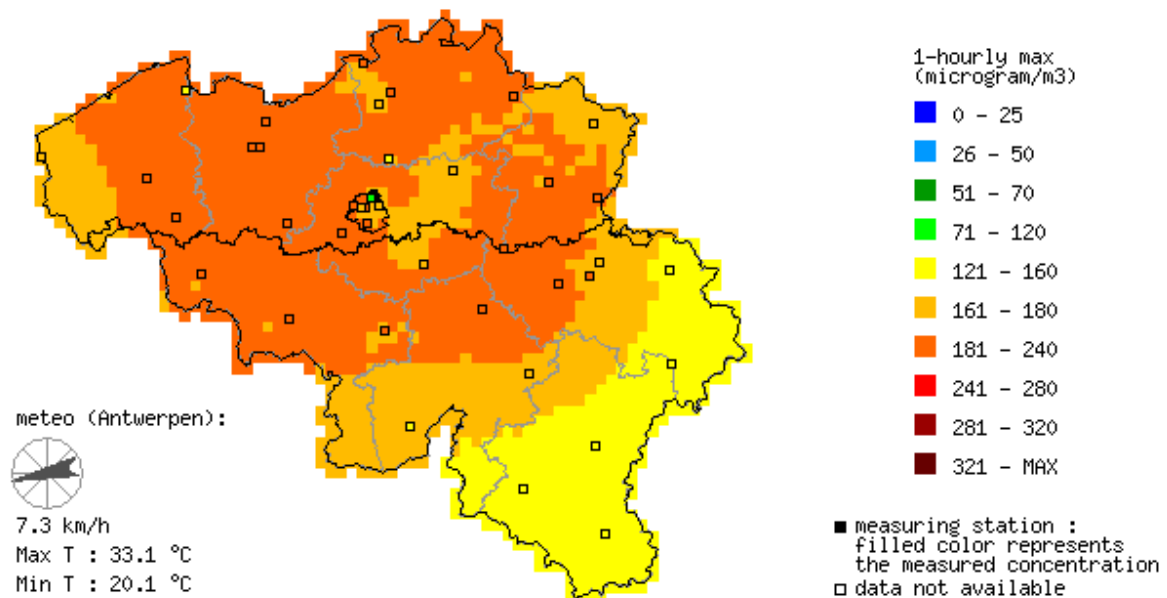
Les dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés aux stations suivantes :

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (µg/m ³)	Concentration maximale sur 8 heures (µg/m ³)
41B004	Bruxelles (Sainte-Catherine)	17h00 - 18h00	183 µg/m ³ à 18h00	157 µg/m ³ à 01h00
41B011	Berchem-Sainte-Agathe	14h00 - 18h00	208 µg/m ³ à 18h00	174 µg/m ³ à 20h00
41R012	Uccle	16h00 - 18h00	190 µg/m ³ à 17h00	173 µg/m ³ à 01h00
42N016	Dessel	16h00 - 19h00	190 µg/m ³ à 18h00	171 µg/m ³ à 20h00
42N040	Sint-Pieters-Leeuw	14h00 - 18h00	204 µg/m ³ à 16h00	185 µg/m ³ à 21h00
42N046	Gellik	14h00 - 17h00	203 µg/m ³ à 17h00	159 µg/m ³ à 19h00
42N047	Hasselt	14h00 - 18h00	192 µg/m ³ à 16h00	171 µg/m ³ à 20h00
42N054	Walshoutem	15h00 - 17h00	185 µg/m ³ à 17h00	159 µg/m ³ à 19h00
42R811	Schoten	17h00 - 18h00	183 µg/m ³ à 18h00	160 µg/m ³ à 21h00
42R831	Berendrecht	18h00 - 19h00	182 µg/m ³ à 19h00	166 µg/m ³ à 21h00
43N060	Havannes	15h00 - 19h00	200 µg/m ³ à 18h00	182 µg/m ³ à 20h00
43N070	Mons	14h00 - 16h00	193 µg/m ³ à 16h00	165 µg/m ³ à 19h00

43N073	Vezin	13h00 - 18h00	212 µg/m ³ à 15h00	185 µg/m ³ à 19h00
43R222	Liège (ISSeP)	13h00 - 14h00	181 µg/m ³ à 14h00	153 µg/m ³ à 18h00
43R240	Engis	13h00 - 14h00	182 µg/m ³ à 14h00	162 µg/m ³ à 18h00
43R401	Namur	14h00 - 15h00	183 µg/m ³ à 15h00	156 µg/m ³ à 19h00
44M705	Roeselare (Haven)	17h00 - 18h00	186 µg/m ³ à 18h00	167 µg/m ³ à 21h00
44N051	Idegem	14h00 - 18h00	194 µg/m ³ à 18h00	176 µg/m ³ à 19h00
44N052	Zwevegem	15h00 - 22h00	206 µg/m ³ à 21h00	189 µg/m ³ à 22h00
44R701	Gent (Baudelopark)	15h00 - 21h00	232 µg/m ³ à 20h00	195 µg/m ³ à 21h00
44R710	Destelbergen	16h00 - 21h00	229 µg/m ³ à 19h00	191 µg/m ³ à 21h00
44R740	Sint-Kruiswinkel	16h00 - 20h00	239 µg/m ³ à 19h00	195 µg/m ³ à 21h00
45R502	Lodelinsart	13h00 - 15h00	186 µg/m ³ à 15h00	155 µg/m ³ à 01h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint à Bruxelles 208 µg/m³ (Berchem-Sainte-Agathe), en Flandre: 239 µg/m³ (Sint-Kruiswinkel) et en Wallonie: 212 µg/m³ (Vezin).

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Wednesday 12/08/2020



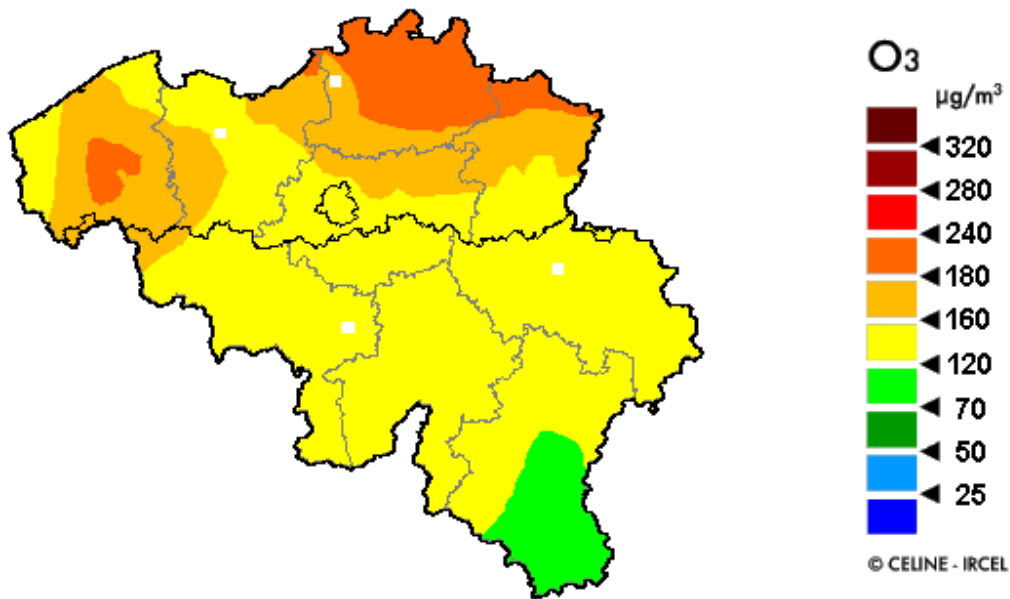
Concentrations horaires maximales pour le mercredi 12 août 2020

PRÉVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui jeudi 13 août

Aujourd'hui 13 août, le ciel sera partagé entre éclaircies et passages nuageux avec quelques averses. L'après-midi, les averses orageuses se feront plus intenses et plus nombreuses. Les températures atteindront 27 à 32 degrés et le vent sera généralement faible de direction variable. De fortes rafales sont toutefois possibles sous les orages.

Ces conditions météorologiques feront sensiblement diminuer les concentrations d'ozone dans une grande partie du pays. Des dépassements du seuil d'information européen sont toutefois encore prévus dans le nord-est et le nord-ouest du pays, dans les zones où l'ensoleillement restera important l'après-midi.



Concentrations horaires maximales prévues pour le jeudi 13 août 2020.

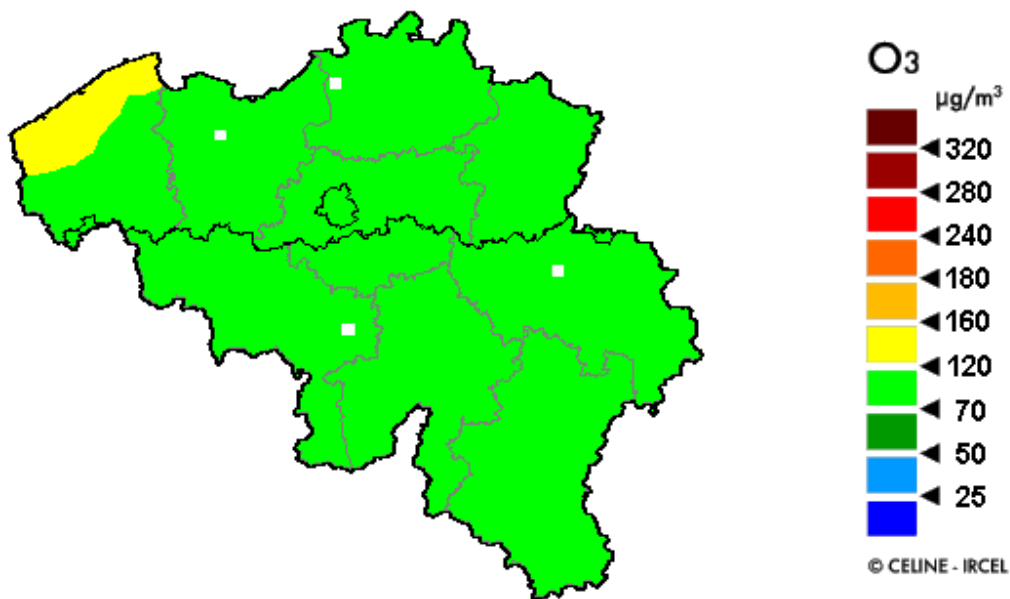
- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 125 et 190 µg/m³**
- **Seuil européen d'information de 180 µg/m³ : risque de dépassement du seuil d'information dans le nord-est et le nord-ouest du pays.**

Vendredi 14 août et les jours suivants

Demain vendredi, le ciel sera changeant avec quelques averses, possiblement orageuses. Les maxima se situeront entre 23 degrés sur les hauts plateaux de l'Ardenne et 29 degrés en Campine. Le vent sera faible à modéré de sud à sud-ouest.

Ces conditions météorologiques seront favorables à la qualité de l'air, les concentrations d'ozone diminueront et reviendront à des concentrations normales pour cette période de l'année. Aucun dépassement du seuil européen d'information n'est prévu.

Samedi et dimanche, les conditions météorologiques variables resteront favorables à la qualité de l'air et aucun dépassement du seuil d'information européen n'est prévu.



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 14 août 2020

- Concentrations maximales horaires prévues : entre 80 et 115 µg/m³
- Seuil européen d'information de 180 µg/m³ : Aucun dépassement du seuil d'information européen prévu.

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{Δ(**)}
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont pas contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
- Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <https://www.vmm.be>
- Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <https://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
- Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <https://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise :

- *Bruxelles Environnement (IBGE)*
- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<https://environnement.brussels>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne :

- *Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)* – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS/ PRESSE

En Région flamande :

- Monsieur Bernard De Potter – tel. : 053/726.210 – e-mail: b.depotter@vmm.be
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: monsieur Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Pascal Devos (porte-parole) : GSM : 0478/34.23.77, pdevos@gov.brussels

En Région wallonne :

- Cabinet de la Ministre Céline Tellier : Nathalie Guilmin – 0499/20.70.16

CELINE :

- FR : Mme. Virginie Hutsemékers – tél. : 02/227.57.09 GSM : 0499/24.54.43
- NL : Mevr. Charlotte Vanpoucke - GSM : 0486/20.02.20